

MIGRATION AFRICAINE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE EN EUROPE

Mohamed Saleh MOHAMED SALEH ABEIH

Université de Paris Sorbonne, France

mohamedsalehabeih@yahoo.fr

Résumé : En Europe, comme dans d'autres régions du monde, plus particulièrement les pays de provenance de migrants et les pays d'accueil, la migration et le développement durable sont deux notions étroitement liées. Qui dit migration, dit aussi intégration dans la société, contribution à l'économie locale et échange de cultures. Dans une ère où la migration est devenue un sujet profondément pluridisciplinaire, touchant à la fois, aux droits de l'Homme, à la coopération mondiale, à l'investissement local, à la croissance économique, il est primordial de reconnaître ses aspects positifs que peuvent avoir les pays européens accueillant les migrants africains. Aujourd'hui, si certains leaders européens considèrent la migration comme une invasion du territoire et une pénétration illégale, il faut aussi reconnaître qu'il s'agit d'une chance pour le développement.

Mots-clés : Migration, développement, Europe, territoire, Afrique, clandestins, économie, intégration, société.

Abstract : In Europe, as in other regions of the world, particularly the countries of origin of migrants as well as the receiving countries, migration and sustainable development are two closely-linked concepts. Migration also means integration into society, contribution to the local economy and exchange of cultures. In an era where migration has become a deeply multidisciplinary subject, including human rights, global cooperation, local investment, and economic growth, it is essential to recognize the positive impact migration may have on those European countries hosting African migrants. Today, some European leaders see migration as an invasion of territory and illegal penetration, but migration must also be recognized as an opportunity for development.

Keywords : Migration, development, Europe, territory, Africa, clandestines, economy, integration, society.

Introduction

Le phénomène de l'immigration clandestine et l'apparition de la crise migratoire en Europe ont mis en évidence l'impact des migrants dans le développement économique, social, politique et territorial sur le Vieux Continent. Bien que méconnu, leur apport dans la réalisation des objectifs du développement durable est réel. Les migrants sont, tout d'abord, une perte économique et sociale pour le continent africain qui n'a pas su investir sur eux et leur assurer un marché du travail adapté à leurs ambitions. C'est depuis ce

phénomène de migration au XXIème siècle que l'Union européenne comme l'ONU et d'autres organisations mondiales soutiennent l'engagement associatif et économique des migrants (Laacher, 2012). Il s'agit essentiellement de débats, d'ateliers de formation, de plans d'insertion dans la vie professionnelle mais aussi d'aides morales et financières afin que ces individus puissent s'installer dans leurs pays d'accueil et participer positivement à son développement. Le programme adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée nationale des Nations-Unis met en place un plan de développement durable à l'horizon 2030, afin que les Etats membres s'engagent à lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes. Ce programme vise, particulièrement, les personnes migrantes dans une situation critique à savoir les réfugiés, les déplacés internes et les migrants. Toutefois, le problème qui se pose est celui de savoir si la migration africaine constitue aujourd'hui une perte économique importante pour le continent africain et, en parallèle, un avantage inédit pour le développement durable en Europe ? Il conviendra tout d'abord de s'intéresser, dans le cadre de cette étude, au phénomène de l'explosion de la migration africaine en Europe (I) avant d'analyser le recul constant de cette migration en Afrique depuis ces dernières années (II).

1. La migration en Europe : vers une invasion africaine ?

La migration africaine vers le Vieux Continent est considérée aujourd'hui comme un phénomène dégradant et inacceptable pour certains communautaristes européens. Bien qu'il soit traité aujourd'hui de « crise migratoire » nécessitant une politique conservatrice, ce phénomène demeure, selon certaines études récentes, un facteur de développement en faveur de la croissance économique européenne (A). En outre, si les flux de migrants se voit augmenter ces dernières années, c'est pour des raisons variées, relatives aux problèmes socio-économiques, parfois culturels ou discriminatoires (B).

1.1 La migration comme facteur de développement renforçant la croissance économique en Europe

Depuis une dizaine d'années, plus précisément, après la crise économique de 2008, plusieurs institutions internationales comme la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et la Banque européenne d'investissement (BEI) ont mis en lumière l'importance des flux financiers de nature privée que représentent les transferts de fonds des migrants vers leurs pays d'origine¹. Au niveau mondial, ces transferts des migrants au profit des pays en développement s'élèvent en 2006 à 221 milliards de dollars, selon la Banque mondiale. Il s'agit là d'une source de revenus assez importante, et d'une contribution directe au développement mondial avant de

¹ Rapport du Secrétariat d'État français chargé de la perspective, de l'évolution des politiques publiques et du développement de l'économie numérique, « Les migrants acteurs du développement solidaire », septembre 2008, p 13.

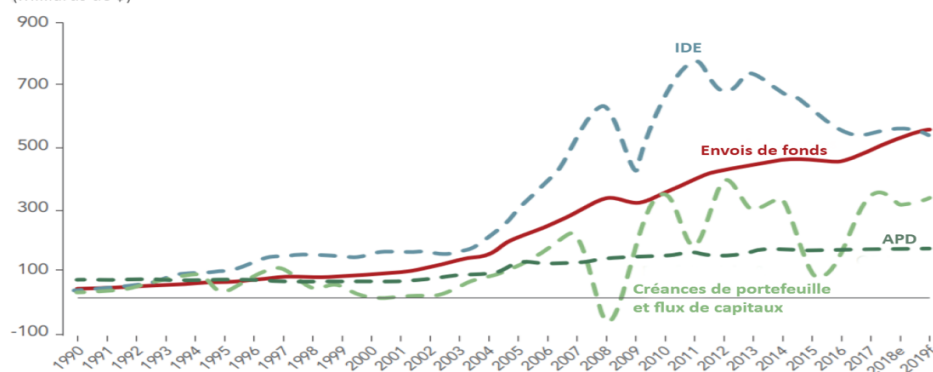
produire un renforcement de la croissance économique européenne. Un autre rapport, précédant la crise de 2008, réalisé en France par le Ministère de l'intérieur, évalue à 4,4 milliards d'euros le montant total annuel des transferts formels émanant de la France, dont 3,7 milliards d'euros seraient imputables à cinq pays : l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, le Mali et le Sénégal. (Gubert, 2007)

Le flux de la migration africaine dans la plupart des pays européens est avant tout une pratique socio-économique avant d'être un besoin indispensable à la vie des personnes migrantes. (Ducourtieux, 2015) L'intervention des migrants dans le développement des pays d'accueil et une contribution qui se manifeste, tout d'abord, par diverses actions, telles que l'envoi de fonds à la famille, l'investissement individuel dans l'achat d'une maison ou dans des activités économiques, mais aussi des transferts de fonds vers des projets collectifs et autres. Sans oublier la contribution aux charges publiques par le paiement des taxes et impôts locaux et l'investissement de fonds pour la création de petites entreprises.

Les actions économiques des migrants et le rôle qu'ils jouent en matière de développement local dans le pays d'accueil peuvent, éventuellement, aller au-delà de ces activités. Aujourd'hui, une grande majorité des migrants en France participent à la reconnaissance des immigrés dans leur prise de responsabilité pour le développement de leur pays d'origine ; d'autres partent sur la création d'associations de solidarité internationale surtout chez les jeunes récemment immigrés. En outre, certaines collectivités locales s'appuient sur les associations de migrants présentes sur leur territoire, au travers d'actions de coopération internationale, pour s'engager dans le développement mondial. (Marfaing, 2010) La participation des migrants en tant que citoyens de second degré s'est développée de plus en plus depuis le début des années 2000, c'est un processus diversifié qui nécessite, sans aucun doute, beaucoup d'efforts et de sensibilisation de la part des autorités publiques. En 2012, la communauté internationale a célébré les 20 ans du Sommet de Rio qui a consacré la participation des migrants au développement durable comme une action mondiale faisant avancer les sociétés et rapprochant les différentes cultures. En effet, l'idée centrale de ce Sommet international, est celle de démontrer que des individus résidant dans des pays moins développés méritent d'émigrer vers des pays plus développés qui peuvent leur assurer une vie meilleure et les éloigner de tous les problèmes socio-politiques de leurs pays d'origine.

Envois de fonds, investissements directs étrangers, aide publique au développement et flux de capitaux privés dans les pays à revenu faible et intermédiaire

(Milliards de \$)

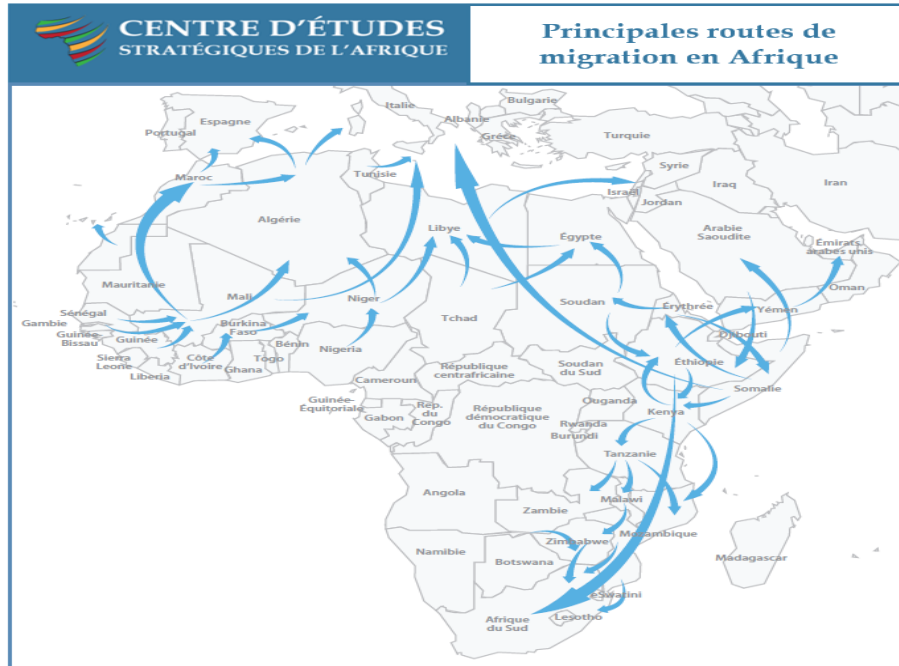


Sources : Estimations des experts de la Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde et statistiques de la balance des paiements du Fonds monétaire international (FMI).

1.1 Les flux de migrants africains vers l'Europe, reflet des problèmes socio-politiques en Afrique

Les flux migratoires ont explosé ces dernières années, selon les études réalisées en la matière, particulièrement entre 2008 et 2020, avant la crise sanitaire de la Covid-19 et la fermeture des frontières dans le monde entier. Les clandestins africains continuent à présenter des opportunités d'exploitation commerciales pour les groupes extrémistes profitant de la situation et du besoin primordial, pour ces individus, de changer leur lieu de résidence et chercher à bâtir une vie meilleure à l'étranger. En effet, les migrants africains continuent à bouger, avec en moyenne 78 000 clandestins interceptés chaque année sur les rives sud de l'Europe entre 2014 et 2019. En outre, la migration africaine vers l'Europe constitue une voie de circulation pour la moitié des migrants. En moyenne un million de migrants économiques africains se sont déplacés vers d'autres régions du continent chaque année pendant la même période².

² Centre d'études stratégiques de l'Afrique, « Les flux de migrants africains redéfinissent les problèmes de sécurité en Afrique », 14 janvier 2020.



Sources: UNHCR, IOM, MMC

Aujourd'hui, l'aggravation de la crise migratoire en Europe et la dangerosité des voyages effectués par les migrants sont des faits dénoncés par les organisations mondiales travaillant sur les questions des droits de l'Homme. Plusieurs raisons conduisent ces personnes à s'exposer au danger et à choisir soit l'immigration soit la mort sur le chemin. La nécessité économique est souvent la première question soulevée par les migrants africains, le chômage et la baisse des salaires dans leurs pays d'origine, mais aussi d'autres raisons d'ordre politique, social ou religieux mènent à la migration clandestine vers l'Europe. Le voyage des migrants devient de plus en plus dangereux, aucune sécurité n'est garantie et aucune assurance n'est souscrite. C'est un départ vers l'inconnu, une exposition à la mort à tout moment et une source de profit pour les groupes terroristes et criminels qui peuvent détourner les bateaux transportant ces migrants. En 2014, plus de 17 000 décès ont été enregistrés en Méditerranée par les Nations-Unis dont 20% étaient des enfants, et cette même étude estime que le trajet des migrants par la voie terrestre en Afrique est deux fois plus mortel que par la voie maritime. (Beauchem In et Lessault, 2014)

Toutefois, les causes principales des migrations sont multiples, non seulement des causes d'ordre économique, mais aussi social et culturel. Ces causes se croisent et se renforcent ces dernières années, et les exemples sont nombreux. En effet, comment se défendre contre des discriminations ethniques quand on est dans une misère matérielle ? Comment se faire entendre par les tribunaux nationaux ou internationaux quand on n'a pas le minimum de moyens intellectuels et financiers ? Généralement, et en toute logique, si une personne quitte son pays, sa famille, ses proches, sa culture, ce n'est pas uniquement pour une seule raison, mais parce que différents facteurs l'ont poussée à ce

changement radical de sa vie. Les principaux facteurs incitant les migrants africains sont, entre autres, la faiblesse de la croissance économique de leur pays et l'incapacité d'assurer un avenir meilleur pour leurs enfants, en plus de la répartition illégale des revenus souvent constatée dans les pays africains en général, la surpopulation étroitement liée à une forte croissance démographique, les conflits socio-ethniques et les conflits armés, les violations massives des droits de l'Homme, l'exploitation des individus comme la pratique de l'esclavage, les catastrophes naturelles, mais aussi, et surtout, le faible niveau de gouvernance et l'inadaptation des systèmes politiques mis en place (Daum & Dougnon, 2009).

Les premiers responsables de ces problèmes socio-économiques en Afrique, de la mort de milliers des migrants chaque année, sont tout d'abord, les leaders africains qui sont restés depuis toujours déconnectés de ce qui se passe dans les milieux défavorisés dans leurs pays et préfèrent garder le silence et fermer les yeux face à cette problématique. Aujourd'hui, et surtout depuis la crise sanitaire de la Covid-19 et la limitation de la circulation par la fermeture des frontières, nous constatons un recul constant des flux de migrants africains et la suspension des activités de certains groupes mafieux et criminels assurant l'organisation de la migration clandestine vers l'Europe.

2. Le recul des migrations africaines en Europe depuis trois ans

Les flux migratoires et l'arrivée des clandestins africains en Europe a été limitée ces dernières années, particulièrement entre 2017 et 2019, par rapport aux années précédentes, marquées par les vagues de migrants et la naissance de la crise migratoire en Europe. Même avant la crise sanitaire du Covid-19 et jusqu'au décembre 2019, le déplacement des migrants s'était restreint (A) avant que d'autres restrictions soient mises en place par les Etats européens suite à la crise sanitaire et à la fermeture des frontières (B).

2.1 La situation de la migration avant la crise sanitaire du Covid-19

Depuis 2017, le nombre de demandes d'asile ne cesse de chuter dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), ce qui démontre que l'idée selon laquelle l'Europe est envahie par des migrants africains est inexacte. Selon les Perspectives des migrations internationales de 2019, la migration africaine a reculé de 35% par rapport à sa situation avant 2017, que ce soit pour les pays européens ou les pays d'Amérique du nord, les Etats-Unis et le Canada. D'ailleurs, la majorité de demandes d'asile en France, par exemple, en Belgique et/ou en Allemagne émanait essentiellement d'immigrés provenant de pays non africains comme l'Afghanistan, l'Iraq, la Syrie et le Venezuela. Selon les statistiques récentes, les cinq premières places sont occupées par la Chine, la Roumanie, l'Inde, la Pologne et le Vietnam ; seul le Maroc figurait, en tant que pays africain, sur la liste des premiers pays de provenance de migrants depuis 2017. Dans une interview à RFI, Jean-Christophe

Dumont, responsable de la division Migrations internationales de l'OCDE estimait que :

On a cette image du migrant qui traverse la Méditerranée en bateau, au péril de sa vie, et qui vient demander l'asile en Europe. Il y a aussi un fantasme, comme quoi l'immigration vers la France et l'Europe vient surtout de l'immigration africaine, mais il faut aller loin dans la liste pour trouver des pays africains.

Interview de Jean-Christophe Dumont sur RFI (2019)

En effet, le recul de la migration africaine vers les pays européens est un phénomène souvent remarqué depuis 2017 et aussi salué par ces pays qui dépassent leur capacité d'accueil et qui manquent d'hébergements et des ressources financières consacrées à cet effet. La lecture du dernier rapport de l'Agence des Nations-Unies pour les réfugiés, publié en juin 2018, confirme ce recul en estimant que 80% des 25,9 millions de réfugiés dans le monde vivaient dans un pays voisin de leur pays d'origine, notamment en Ouganda et au Soudan (Harzoune et al. 2019). Si, aujourd'hui, certains Etats européens encouragent, explicitement ou implicitement, l'immigration, c'est qu'ils se sont rendu compte de son utilité pour le développement local, surtout quand il s'agit d'une migration choisie qui privilégie les personnes déjà formées et qualifiées. En effet, certains pays ont eu recours au processus du regroupement familial rapide qui favorise l'intégration des immigrés. Il s'agit, concrètement, de la possibilité donnée par la loi à un ressortissant étranger d'être rejoint par certains membres de sa famille afin de garantir une vie stable et l'installation définitive des personnes immigrées dans le pays d'accueil. (Seuret, 2013).

Pendant, certaines conditions doivent être remplies avant toute demande de groupement familial dans un pays européen, à savoir :

- Résider de manière régulière depuis au moins 18 mois en France (12 mois pour les ressortissants algériens) ;
- Être titulaire d'une carte de séjour ;
- Justifier de ressources stables et suffisantes ;
- Disposer d'un logement d'accueil adéquat.

Malgré le recul constaté de la migration africaine ces dernier temps et avant la crise sanitaire de 2020, la contribution des migrants au développement économique et leurs activités sur le marché du travail sont plutôt en hausse (Ayim Pam, 2014). Le dernier rapport de l'OCDE de 2019 affiche un taux d'emploi chez les migrants qui atteint 68,8%, soit 2,4 points de moins que les natifs du pays d'accueil, le taux de chômage est passé de 9,4% à 8,7% entre 2017 et 2018. Si nous prenons l'exemple de l'Italie et de la France, plus de 40% des immigrés récents avaient trouvé un emploi en 2018, pareillement pour le Royaume-Uni et l'Irlande où les perspectives se sont améliorées entre 2018 et 2019. Des taux d'intégration professionnelle des migrants plutôt favorables et

démontrant l'efficacité des politiques migratoires mises en place par l'Union européenne, en améliorant les conditions d'accueil pour qu'elles soient conformes aux exigences des droits de l'Homme et en accordant des aides financières aux Etats afin qu'ils puissent accueillir le maximum de ces nouveaux citoyens sur leur territoire. Cependant, ces politiques n'ont pas pu tenir la route jusqu'en 2020 à cause de la crise sanitaire et de la fermeture des frontières terrestres, maritimes et aériennes.

2.2 Restrictions et fermeture des frontières après la crise sanitaire de la Covid-19

La crise sanitaire, relative à la Covid-19, que le monde entier a vécue cette année a contraint plusieurs États, d'une manière générale et inédite depuis l'essor de la mondialisation, à fermer leurs frontières. Fermeture pour toute sorte de commerce international, dont celui de l'immigration fait bien évidemment partie. En outre, les frontières de l'Union européenne sont restées fermées à tout ressortissant non-européen jusqu'au mois de juillet, et la circulation entre les États membres de l'Union européenne, restait dramatiquement restreinte (Chamberland-Poulin, 2020). Par conséquent, beaucoup d'immigrés africains se retrouvaient freinés dans leur projet d'immigration vers la France ou d'autres pays, que ce soit pour le travail, la famille ou encore pour les études. En effet la France comme l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et d'autres pays, ont suspendu la délivrance des visas de longs séjours pendant cette crise et cela pour une durée indéterminée, ce qui empêche toute entrée sur leurs territoires, qu'elle soit légale ou clandestine. Ce sont donc les étrangers qui se trouvaient à l'extérieur de l'Union européenne et qui souhaitaient y venir travailler, étudier ou rejoindre leur famille qui sont directement impactés par ces mesures.

Quant aux demandes de titres de séjours pour les migrants déjà arrivés, c'est depuis le mois de mars que les services préfectoraux en France sont fermés au public et les nouvelles demandes de titres de séjour ont été suspendues. Une prolongation automatique des titres de séjours de 90 jours est annoncée par le gouvernement français en raison de l'évolution de la situation sanitaire et les restrictions prises en état d'urgence (Davoudian – Toulouse, 2012). Tous ces aménagements décidés par les États de l'Union européenne constituaient un empêchement des procédures de la migration africaine, mais aussi une suspension totale de toute démarche administrative pouvant régulariser la situation d'un immigré déjà arrivé sur le territoire via la migration clandestine (Sorana et Castagnone, 2015). Cela ne concerne pas uniquement les demandes d'asile ou de regroupement familial mais aussi toutes sortes de visas, notamment :

- Les visas de long séjour ;
- Les titres de séjour, à l'exception de ceux délivrés aux personnels diplomatiques et consulaires étrangers ;
- Les autorisations provisoires de séjour ;

- Les récépissés de demandes de titres de séjour ;
- Les attestations de demande d'asile.

Il s'agit de mesures assez lourdes pour les immigrés, mais qui sont bien justifiées par la crise sanitaire. En effet, les États du monde entier, et pas uniquement ceux de l'Union européenne, se retrouvaient dans l'obligation de fermer leurs frontières et de faire appel aux ordonnances gouvernementales sous la pression de l'état d'urgence sanitaire.

Conclusion

La migration implique un mouvement d'un individu d'un pays vers un autre, pour des raisons distinctes qui varient selon la situation de l'individu dans son pays natal. En effet, il n'a choisi ni de naître dans ce pays, ni la couleur de sa peau, ni sa constitution physique, ni la culture de ses parents ni même de porter son propre nom. Des raisons souvent absolues et dramatiques peuvent amener un individu à prendre une décision bouleversant sa vie et amenant un changement radical pour son avenir. Ce mouvement d'un pays à un autre, même si souvent effectué clandestinement, peut aussi, dans certains cas, être bénéfique pour le pays d'accueil et apporter une contribution directe à son développement local. Si la migration africaine dans les pays européens est souvent critiquée et considérée comme une atteinte grave à la souveraineté de ces États et une violation de leurs frontières, certains immigrés montrent parfaitement leur utilité pour le pays qui les accueille et leur engagement positif au sein de la société (Wenger , 2015). Cette utilité peut être économique, c'est le cas d'une bonne insertion professionnelle et avec paiement des impôts, ou être intellectuelle, comme la poursuite des études et la contribution à la recherche scientifique ou enfin d'ordre culturel et social.

Références bibliographiques

- Ayim Pam, S. (2014). Commerce transfrontalier et migration féminine entre les deux Congo., *Revue tiers monde*, (217), 79-96.
- Beauchem In, C. & Lessault David. (2014). Les statistiques des migrations africaines : ni exode, ni invasion. *Open Edition Journals*, 32-43. [En ligne], consulté sur URL : <https://journals.openedition.org/e-migrinter/417>
- Daum, C. & Dougnon, I. (2009). Les migrations internes au continent africain. *Hommes & migrations*, 1279.
- Davoudian-Toulouse, C. (2012). Mères et bébés sans-papiers, *ERES*, 245.
- Ducourtieux, C. (2015). Crise des migrants : les aides financières européennes au plus bas. *Le Monde*.
- Gubert, F. (2007). Migrations et transferts de fonds. Impact sur les pays d'origine. *Commentaires. Revue d'économie du développement*, (15), 183-188.

- Harzoune, M. & al. (2019). Expulser les sans-papiers d'Europe. États répressifs et nécessité du maintien en démocratie. *Karthala*, Paris, 318.
- Laacher, S. (2012). Ce qu'immigrer veut dire. Idées reçues sur l'immigration. Éditions *le Cavalier Bleu*, coll. « Idées reçues », 187.
- Marfaing, L. (2010). De la migration comme potentiel de développement local. Étrangers et migrants en Mauritanie. *Migrations Société*, (127), 9-25.
- Seuret, F. (2013). Ces femmes qui migrent seules. *Alternatives Économiques*, (324), 43-45.
- Sorana, T. & Castagnone, E. (2015). Quels sont les facteurs de migration multiple en Europe ? Les migrations sénégalaises entre la France, l'Italie et l'Espagne. *Population*, (70), 69-101.
- Wenger, P. (2015). Immigration : L'Europe adopte des mesures déjà insuffisantes. *Investir*.